

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87/378 du 16/11/87
portant promotion au titre de l'année 1986,
de certains Fonctionnaires des Cadres de
la catégorie A Hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture - Elevage)

LE PREMIER MINISTRE,

I S A S :

(/ la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi N° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratifica-
tion de l'Ordonnance N° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi N° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut gé-
néral des Fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté N° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 60/90/FP du 3 Février 1960, fixant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques ;
(/u le Décret N° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3
Février 1962, portant statut Général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le Décret N° 65/170/FP/BE du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret N° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le Décret N° 86/877 du 18/07/86 sur la prise d'effet
des avancements et reclassements des Agents de l'Etat ;
(/u le Décret N° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le Décret N° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret N° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant orga-
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret N° 85/260 du 5 mars 1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Décret N° 87/377 /MTSSJ/DGFP/DGPCE du 16/11/87,
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1986 de certains Fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage),

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont promus au titre de l'année 1986, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage) dont les noms suivent ACC = Néant.

A/ AGRICULTURE :

INGENIEURS D'AGRICULTURE EN CHEF

Au 1er échelon indice 1520.

- ONDZE AMBOUCKOU (Raphaël)	(p/c du 21 01.1986	Owando
- BIMPOLO (Paul)	(p/c du 27 10.1986	Brazzaville

B/ ELEVAGE :

INGENIEURS ZOOTECHNICIENS EN CHEF

Au 1er échelon indice 1520

- DISSOUSSOU (Antoine)	(p/c du 15 01.1986	Brazzaville
- DZANGUE (Marcel)	(p/c du 10 11.1986	Pointe-Noire

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 13 juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORRO et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 16 Juillet 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE .-

Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFP/DGFC.	3
D.G.B.	3
D.C.F.	2
SGDR.	2
DAFP/DOS.	8
D.P.V.	2
D.P.A.	2
COMMIPO	2
DRDR.	2
SGG/BC.	2
B.ST.DGFC.	1
INTERESSES	4